

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT N° VA-1276 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA VILLE D'AMOS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville d'Amos, qu'au cours de la séance ordinaire du 19 février 2024, le conseil d'Amos a adopté le règlement n° VA-1276 sur la régie interne des séances du conseil de la Ville d'Amos. Ce règlement est maintenant déposé au Service du greffe de la Ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et il entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Amos, ce 20 février 2024.

La greffière,

Claudyne Maurice, avocate

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, M^e Claudyne Maurice, greffière de la Ville d'Amos, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis ci-dessus sur le site Web de la Ville d'Amos le 20 février 2024 et en affichant une copie au bureau de la Ville le même jour.

Amos, le 20 février 2024

M^e Claudyne Maurice, greffière